
Les avantages se présenteront aussi sous la forme d'une multiplication des investissements au Canada, notamment d'entreprises étrangères souhaitant miser sur la force concurrentielle relative de notre pays en tant que fournisseur tant sur le marché nord-américain que sur ceux de tiers pays. Le vaste réservoir de ressources du Canada, ses réserves énergétiques, sa main-d'œuvre qualifiée et son réseau de transport d'un bon rendement, joints à un accès sûr au plus grand marché du monde, créeront un climat attrayant pour les investisseurs de tous les pays.

L'entente accordera en outre un traitement tarifaire préférentiel aux exportateurs canadiens sur le marché des États-Unis, les aidant ainsi à soutenir plus facilement la concurrence des entreprises de tiers pays aux États-Unis. L'incitation de l'Accord à la rationalisation et au relèvement de la compétitivité permettra à l'industrie canadienne de tirer parti des nouvelles mesures de libéralisation des échanges internationaux dans le cadre de la ronde en cours de négociations multilatérales du GATT.

À l'heure actuelle, les barrières tarifaires et non tarifaires sont plus considérables dans les secteurs canadien et américain de la fabrication que dans les autres secteurs. Ce sont donc les industries manufacturières qui sont le plus à même de tirer parti de la libéralisation des échanges par une réduction des coûts et une amélioration de l'efficacité. Le tableau 3.10 présente les taux moyens de protection tarifaire du secteur de la fabrication au

Canada et aux États-Unis. On peut voir que les niveaux de protection présentent des variations appréciables selon les industries. Au Canada, la protection tarifaire va jusqu'à 22,7 % pour le secteur de la bonneterie. Aux États-Unis, l'intervalle de protection est à peu près le même avec un plafond de 20,7 % dans l'industrie du tabac. Il est intéressant de noter que les industries fortement protégées au Canada le sont habituellement aussi aux États-Unis. Cette situation semble indiquer que l'intensification de la concurrence, par suite de l'élimination des mesures de protection de ces industries au Canada, peut être largement compensée par l'apparition de nouveaux débouchés aux États-Unis pour les exportations canadiennes, qui soutiendraient plus facilement la concurrence des exportations de tiers pays.

Effets globaux

D'après un certain nombre d'études du ministère des Finances, du Conseil économique du Canada et de divers organismes privés comme Informetrica et le Conference Board, le résultat net de l'Accord sera positif, car les avantages qu'il procurera aux entreprises qui s'adapteront aux possibilités offertes et les mettront à profit devraient l'emporter sur les coûts possibles pour les entreprises dont l'adaptation sera plus difficile. Le ministère des Finances estime à plus de 10 % la progression à long terme de la production manufacturière réelle qu'amènera la conclusion de l'entente.